



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 24520

Texte de la question

M. Michel Crépeau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par les médecins dont le régime de retraite semble menacé. Le régime ASV (allocation supplémentaire vieillesse), qui correspond à 42 % de leur retraite, risque d'être réduit de 25 % sur dix ans (5 % l'an prochain, puis 2 % par an les dix années suivantes). Or, cette ASV correspond à des honoraires différés et a été financée depuis 1960 ou 1971 (obligatoire) par les cotisations des médecins. Ce régime avait été créé par des conventions signées entre la sécurité sociale et les syndicats médicaux, et agréé par les gouvernements successifs. Il s'agit donc de reverser sous forme de retraite des cotisations versées depuis plusieurs années. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Michel Crépeau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24520

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 551

Question retirée le : 5 avril 1999 (Fin de mandat)